

*C'est la dernière Lettre aux Clubs que vous recevrez sous ce format.*

La 1<sup>ère</sup> Lettre aux Clubs a vu le jour en novembre 1997, à l'époque c'était - sans être le seul - un nouveau moyen de communication avec nos dirigeants. Les temps changent, de nouveaux moyens de communication s'offrent à nous, il nous est apparu judicieux de faire évoluer la façon de vous informer. C'est pourquoi certains d'entre vous ont reçu par courrier électronique la newsletter de la Fédération. Nous invitons donc ceux qui ne la reçoivent pas encore à s'abonner par l'intermédiaire de l'espace licencié : <http://fft.cvf.fr/EspaceLicencie/> à la rubrique Abonnement.

Elle rend obsolète la Lettre aux Clubs et devient l'un de nos organes officiels d'information. De ce fait, ce sera dorénavant par ce canal que vous serez tenus officiellement informés des dernières nouveautés et informations.

**Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire de la  
Fédération Française de Tir à l'Arc  
Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS  
CONVOCAION - Samedi 26 mars 2011**

Les délégués de clubs dûment mandatés lors des assemblées générales de ligue composent l'Assemblée Générale.

- |       |   |
|-------|---|
| 8h30  | Accueil des délégués, remise des dossiers   |
| 9h30  | Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président<br>Présentation du rapport moral - questions/ réponses<br>Rapport du Trésorier - Rapport du Commissaire aux comptes<br>Quitus au trésorier - Conformément aux dispositions réglementaires,<br>Vote des cotisations<br>Approbation du Budget Prévisionnel<br>Présentation des candidats au Comité Directeur pour pourvoir aux postes vacants. |
| 12h30 | Apéritif - déjeuner   |
| 13h30 | Ouverture des bureaux de vote pour élection au Comité Directeur   |
| 14h30 | Clôture des Bureaux - Proclamation des résultats  |
| 14h45 | Adoption des modifications des statuts  |
| 15h30 | Honorons nos champions internationaux et nos dirigeants   |
| 16h00 | Clôture de l'Assemblée Générale   |



**FFTA**

Fédération Française  
de Tir à l'Arc

**Lettre aux Clubs**

### *Procédure d'inscription aux championnats de France 2011*

Voici les modalités de participation aux différents championnats de France 2011. Elles sont résumées dans le dépliant ci-joint.

Nous attirons votre attention sur le service : «**Inscriptions automatisées aux Championnats de France**». Il s'agit de permettre aux archers de se pré inscrire simplement sur internet sans avoir à acquitter leur inscription immédiatement. Les clubs ayant adhéré à ce service seront prélevés d'un montant global en fonction du nombre de participants. Une rubrique à ce sujet est disponible sur le site internet fédéral [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr) – dans les univers des disciplines\* puis «**Inscriptions automatisées aux Championnats**».

Par ailleurs, **un accusé de pré inscription sous forme d'E-mail ou SMS est proposé**. L'archer pourra, s'il le souhaite, être prévenu lors de l'arrêt du classement sélectif, de sa sélection ou non au championnat de France. Au préalable, ses coordonnées (mobile personnel, e-mail personnel) devront être renseignées dans les champs prévus à cet effet dans la fiche signalétique :

- Club : Extranet fédéral
- Licencié : Espace licencié.

Deux systèmes de consultation sont actuellement disponibles pour vous permettre de suivre les classements :

- Internet : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)
- Audiotel : 08.92.68.18.70 (0,34 € par minute)

Le club n'a pas opté pour l'inscription automatisée ? il reste la possibilité d'utiliser le mode d'inscription habituel : chèque + coupon de pré inscription.

L'agenda de l'archer 2011 et le site internet fédéral vous donneront de plus amples informations le cas échéant.

### **Appel à Candidature au Comité Directeur de la F.F.T.A. date limite de réception des candidatures le 23 février 2011 au plus tard.**

Suite au décès d'André NOEL, membre du Comité Directeur et conformément aux statuts un appel à candidature est lancé pour combler ce poste vacant. Les candidatures doivent parvenir à la F.F.T.A. en recommandé avec AR, au plus tard le **23 février 2011**, cachet de la poste faisant foi. Elles doivent être accompagnées d'un cv récapitulatif des activités du candidat au sein de la Fédération ainsi que, si le candidat le souhaite, d'une lettre de motivation.